

RAPPORT DE JURY
DU CONCOURS
DE CONTRÔLEUR EXTERNE
DES FINANCES PUBLIQUES
DE 2^{ème} CLASSE

ANNÉE 2023

Mai 2023

1 – Présentation du concours

Le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 fixe le statut particulier du corps des contrôleurs des Finances publiques de 2^{ème} classe.

L'arrêté du 19 mai 2011, modifié par l'arrêté du 15 mai 2015, fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves. La note ENFiP-PR-CONCOURS-46-2022 du 5 septembre 2022 a précisé les modalités applicables à l'organisation du concours externe de contrôleur des Finances publiques de 2^{ème} classe.

1.1 Les conditions pour concourir

L'avis de concours pour le recrutement au titre de l'année 2023 de contrôleurs des Finances publiques publié le 28 juillet 2022 détaille les conditions pour concourir.

1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours pour l'accès au grade de contrôleur des Finances publiques de 2^{ème} classe, qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées est la suivante :

- Épreuve écrite de préadmissibilité :

Réponse à des questionnaires à choix multiples destinés à vérifier les connaissances des candidats dans les domaines suivants : connaissances générales, français, mathématiques et raisonnement logique (durée 1 heure 30 – coefficient 2).

- Deux épreuves écrites d'admissibilité obligatoires et une épreuve écrite facultative :

Épreuve n° 1 obligatoire: réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère économique et financier (durée 3 heures, coefficient 4 – note éliminatoire inférieure à 5). Cette épreuve est destinée à apprécier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat.

Épreuve n° 2 obligatoire: au choix du candidat exprimé au moment de l'inscription (durée 3 heures – coefficient 3 – note éliminatoire inférieure à 5).

– Résolution d'un ou plusieurs problèmes de mathématiques ;

– Résolution d'un ou plusieurs problèmes de comptabilité privée ;

– Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques d'éléments d'économie ;

– Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques de bases juridiques.

Épreuve n° 3 facultative: traduction sans dictionnaire d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : anglais, allemand, espagnol ou italien (durée 1 heure 30 – coefficient 1). Seuls sont pris en compte les points au-dessus de 10 sur 20.

- Épreuve orale d'admission :

Durée : 25 minutes – coefficient 6 – note éliminatoire inférieure à 5.

L'épreuve orale consiste en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions de contrôleur.

L'entretien comprend tout d'abord une présentation par le candidat, durant environ cinq minutes, de son parcours. Il se poursuit par un échange avec le jury notamment sur sa connaissance de l'environnement économique et financier.

1.3 Composition du jury

Laure SOUDAIN, administratrice des Finances publiques, est nommée en qualité de présidente du concours externe de contrôleur des Finances publiques de 2^{ème} classe au titre de l'année 2023.

Afin de constituer le jury des épreuves écrites de préadmissibilité et d'admissibilité, deux arrêtés en date des 7 novembre 2022 et 10 janvier 2023 nomment respectivement 8 et 18 membres, de grade inspecteur, inspecteur divisionnaire.

La constitution du jury de l'épreuve orale d'admission est fixée par un arrêté en date du 15 mars 2023 qui nomme 116 membres titulaires, de grade inspecteur, inspecteur divisionnaire, inspecteur principal, administrateur des Finances publiques adjoint et attaché d'administration en tant que membres titulaires et prévoit également 6 suppléants.

1.4 Nombre de postes

Selon l'arrêté publié au Journal officiel en date du 6 novembre 2022, le nombre de postes offerts au présent concours est fixé à 1 100.

2 – Présentation des candidats

2.1 Inscrits/ présents

Le nombre de candidats inscrits en 2023 est de 10 749 contre 10 607 en 2022, soit une variation globale de 1,34 %.

Le nombre de candidats présents à l'épreuve de préadmissibilité est de 7 204 sur les 10 749 convoqués soit un taux de présence de 67,02 %.

Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité est de 3 862 sur les 4 493 préadmissibles soit un taux de présence de 85,96 %.

2 023 candidats se sont présentés aux épreuves orales sur les 2 202 candidats admissibles soit un taux de présence de 89,96 %.

2.2 Les candidats

La moyenne générale du concours (écrits + oral) est de 11,14/20 contre 10,75/20 en 2022. La dispersion des moyennes générales à l'issue des épreuves est la suivante : de 5,45/20 à 17,61/20.

2.3 Les lauréats

Sur la liste principale, les hommes et les femmes représentent respectivement 51 % et 49 % des admis soit 558 hommes et 442 femmes.

L'âge moyen des admis sur la liste principale est de 34 ans. Le plus jeune lauréat a 19 ans, le plus âgé 59 ans.

3 – Les épreuves écrites de préadmissibilité et d'admissibilité

3.1 Généralités

Elles se sont déroulées respectivement le 16 novembre 2022, les 16 et 17 janvier 2023.

Lors des réunions du jury des 5 décembre 2022 et 15 février 2023, 4 493 candidats ont été déclarés préadmissibles et 2 202 admissibles, soit un ratio de sélection admissibles/places offertes de 2.

3.2 Résultats

La moyenne générale des épreuves écrites (préadmissibilité et admissibilité) est de 9,50/20, en légère hausse par rapport à celle constatée en 2022 (9,30/20).

La dispersion de cette moyenne est la suivante : de 1,85/20 à 17,61/20.

Les résultats par épreuve sont les suivants :

Épreuve écrite de préadmissibilité : Réponse à des questionnaires à choix multiples dans les domaines suivants : connaissances générales, français, mathématiques et raisonnement logique – coefficient : 2 – note éliminatoire : <5.

La moyenne générale de l'épreuve est de 8,57/20, en hausse par rapport au dernier millésime (6,82/20). La dispersion de cette moyenne est la suivante : de 0/20 à 19,23/20.

Les résultats sont les suivants :

	2023	2022
Moyenne générale	8,57	6,82
Note la plus élevée	19,23	17,73
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 (1)	96 1,33 %	19 0,26 %
12 ≤ notes < 15 (2)	813 11,29 %	258 3,59 %
Notes ≥ 12 (3) Total cumul (1)+(2)	909 12,62 %	277 3,85 %
10 ≤ notes < 12 (4)	1 321 18,34 %	597 8,30 %
Notes ≥ 10 (5) Total cumul (3)+(4)	2 230 30,96 %	874 12,15 %
Notes < 10 dont	4 974 69,04 %	6 318 87,85 %
Notes éliminatoires < 5	776 10,77 %	1 805 25,10 %

Épreuve écrite d'admissibilité :

Épreuve n° 1 : Réponse à des questions et/ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère économique et financier – coefficient : 4 – note éliminatoire : <5.

Sur 4 493 candidats convoqués, 3 856 ont composé à cette épreuve. La moyenne générale de l'épreuve n° 1 est en très légère hausse par rapport au millésime précédent (0,06 point). Ainsi, toutes les strates des notes sont identiques au millésime précédent. Le pourcentage des notes éliminatoires quant à lui baisse légèrement.

	2023	2022
Moyenne générale	10,50	10,44
Note la plus élevée	19,75	18,50
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 (1)	297 7,70 %	207 7,56 %
12 ≤ notes < 15 (2)	947 24,56 %	670 24,46 %
Notes ≥ 12 (3) Total cumul (1)+(2)	1 244 32,26 %	877 32,02 %
10 ≤ notes < 12 (4)	1 016 26,35 %	658 24,02 %
Notes ≥ 10 (5) Total cumul (3)+(4)	2 260 58,61 %	1 535 56,04 %
Notes < 10	1 596	1 204
dont	41,39 %	43,96 %
Notes éliminatoires < 5	72 1,87 %	71 2,59 %

Épreuve n° 2 : (nature de l'épreuve : épreuve à option – coefficient : 3 – note éliminatoire <5).

Sur 4 493 candidats convoqués, 3 820 ont composé à cette épreuve. Cette année, de même que sur le millésime précédent, l'option la plus choisie est l'économie à 42,88 %. L'option la moins choisie reste les « bases juridiques » (13,95 %).

Liste des options	Nombre de candidats ayant composé à l'option	% de candidats ayant composé à l'option en 2023	% de candidats ayant composé à l'option en 2022
Mathématiques	728	19,06 %	21,09 %
Composition et/ou cas pratiques d'économie	1 638	42,88 %	38,92 %
Comptabilité privée	921	24,11 %	25,09 %
Composition et/ou cas pratiques bases juridiques	533	13,95 %	14,90 %
TOTAL	3 820	100 %	100 %

La moyenne générale de l'épreuve n° 2 est en légère baisse (0,34 point).
 Le pourcentage des notes supérieures à 10 est en baisse de 3,34 points.
 Les notes éliminatoires sont stables par rapport au millésime précédent.

	2023	2022
Moyenne générale	7,41	7,75
Note la plus élevée	19,50	20,00
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 (1)	138 3,61 %	142 5,26 %
12 ≤ notes < 15 (2)	321 8,40 %	274 10,16 %
Notes ≥ 12 (3) Total cumul (1)+(2)	459 12,02 %	416 15,42 %
10 ≤ notes < 12 (4)	481 12,59 %	338 12,53 %
Notes ≥ 10 (5) Total cumul (3)+(4)	940 24,61 %	754 27,95 %
Notes < 10 dont	2 880 75,39 %	1 944 72,05 %
Notes éliminatoires < 5	847 22,17 %	600 22,24 %

Épreuve n° 3: (nature de l'épreuve: langues – coefficient : 1 – pas de note éliminatoire – seuls sont pris en compte les points obtenus au-dessus de 10 sur 20).

Sur 3 190 candidats pré-admissibles ayant choisi de s'inscrire à l'épreuve de langues, 2 496 candidats ont composé, soit 78,25 % des candidats.

Liste des options	Nombre de candidats ayant composé à l'option	% de candidats ayant composé à l'option
Allemand	34	1,36 %
Anglais	2 060	82,53 %
Espagnol	330	13,22 %
Italien	72	2,89 %
Total	2 496	100 %

	2023	2022
Moyenne générale	9,37	9,63
Note la plus élevée	19,75	19,50
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 (1)	208 8,33 %	179 9,39 %
12 ≤ notes < 15 (2)	533 21,35 %	439 23,03 %
Notes ≥ 12 (3) Total cumul (1)+(2)	741 29,69 %	618 32,42 %
10 ≤ notes < 12 (4)	440 17,63 %	330 17,32 %
Notes ≥ 10 (5) Total cumul (3)+(4)	1 181 47,32 %	948 49,74 %
Notes < 10	1 315 52,68 %	958 50,26 %

3.3 Appréciations des travaux des candidats

Épreuve écrite de préadmissibilité :

Les résultats constatés apparaissent meilleurs que sur le millésime précédent sur l'ensemble des catégories de questions.

Le taux de bonnes réponses aux questions de connaissances générales est de plus de 52 % et pour l'orthographe, vocabulaire, grammaire et conjugaison, il s'élève à 55 %. Globalement, les candidats maîtrisent les points abordés.

Les parties du questionnaire portant sur le calcul et celle portant sur le raisonnement obtiennent un taux de bonnes réponses de 65 % chacune.

Ces résultats démontrent un bon niveau de préparation et laissent supposer que la majorité des candidats a travaillé les différentes logiques autour desquelles s'articulent les questions dans ce domaine.

Épreuve n° 1 d'admissibilité :

Les candidats ont répondu à l'ensemble des questions, cependant, le niveau reste moyen, dû à une recopie abusive des documents.

Le sujet n'a pas été compris, ce qui a conduit à recopier les documents sans les commenter, et sans les analyser.

Concernant la forme, le niveau d'orthographe est jugé correct, des efforts de présentation ont été appréciés par les correcteurs.

Épreuve n° 2 d'admissibilité :

Mathématiques

Le niveau des candidats est faible, alors que le sujet ne présentait pas de difficultés majeures.

Les candidats manquent de rigueur dans les démonstrations, les explications sont sommaires et confuses.

L'ensemble des exercices n'a pas été traité en totalité.

Concernant la forme des copies, il y a beaucoup de ratures, elles ne sont pas assez aérées et la présentation est brouillonne.

Comptabilité privée

Pour la majorité des membres du jury, le niveau général des candidats reste très faible.

Les correcteurs ont constaté un manque de connaissances en comptabilité et des règles de fiscalité et une préparation insuffisante de l'épreuve. Les bases de la comptabilité ne sont pas assimilées.

De trop nombreuses copies sont raturées, le formalisme de présentation comptable n'est pas appréhendé, et l'orthographe est jugée d'un niveau médiocre.

Éléments d'économie

Le niveau de cette épreuve est moyen. Des efforts de construction et de forme dans les copies sont soulignés par les correcteurs.

Les données présentes sur les graphiques sont commentées, mais pas suffisamment analysées.

Le sujet de dissertation a été compris, mais non traité sous un angle d'analyse économique. Les candidats ont relaté des faits d'actualité, sans définir les notions, sans structurer les idées, sans les développer de façon cohérente. Les correcteurs relèvent un manque de théories économiques et de référence à des auteurs.

Bases juridiques

Le niveau global des copies est considéré comme insuffisant. Cela traduit un manque des bases et connaissances juridiques pour une grande partie des candidats. Une part non négligeable des composants n'ont pas le socle requis pour aborder cette épreuve. La méthodologie juridique est non acquise.

Les meilleures copies se sont distinguées par leur capacité à construire des réponses structurées avec un raisonnement et un vocabulaire juridique.

4 – L'épreuve orale d'admission

4.1 La formation des membres du jury

L'ensemble des membres du jury a bénéficié d'une formation en présentiel ou à distance. Ils ont pu établir un premier contact avec leur binôme avant les auditions, acquérir les techniques d'audition. L'ENFiP a pu ainsi leur rappeler les attentes du recrutement et les principes de l'épreuve.

4.2 Le contexte de déroulement de l'épreuve orale

Cette épreuve s'est déroulée du 20 au 24 mars 2023 à l'espace VINCI, Paris 2^{ème}.

Sur 2 202 candidats admissibles, 1 981 ont participé à l'épreuve orale.

4.3 Données chiffrées

Les résultats de l'épreuve orale unique sont les suivants :

Épreuve orale	2023	2022
Moyenne de l'épreuve	11,47	11,46
Note la plus élevée	19,50	19,75
Note la plus faible	0,00	2,00
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	350 17,67 %	311 18,51 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ ⁽²⁾	604 30,49 %	514 30,60 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾ Total cumul (1) + (2)	954 48,16 %	825 49,11 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ ⁽⁴⁾	402 20,29 %	328 19,52 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾ Total cumul (3) + (4)	1 356 68,45 %	1 153 68,63 %
Notes < 10	625 31,55 %	527 31,37 %
Notes éliminatoires < 5	48	62

4.4 Appréciation générale du jury

Bien que la moyenne soit identique à l'année dernière, les candidats bien préparés se sont révélés meilleurs, et ceux moins préparés d'un niveau plus faible. Ce qui équilibre à la fois les strates, et la moyenne.

Les présentations sont majoritairement préparées et réalisées dans le délai imparti, cependant certains candidats ne travaillent pas assez cette présentation de parcours et ne structurent pas leurs propos.

Un certain nombre de candidats ont su exposer des motivations personnelles cohérentes avec leur présentation.

Les droits et obligations des fonctionnaires sont connus par la majorité des candidats, et ils ont des bons réflexes à les mettre en application dans les mises en situation.

Cependant, le jury regrette la perte du sens du collectif chez certains candidats.

Le jury relève également un manque de hauteur de vue par rapport aux questions d'environnement économique et financier : des chiffres sont certes donnés, mais sans compréhension de l'environnement.

Par ailleurs, les candidats « faux-externes » sont apparus souvent moins bien préparés que les candidats externes à la DGFIP ; il a été noté une méconnaissance de l'environnement économique et financier, ainsi qu'un manque de culture administrative et de recul dans le positionnement d'un contrôleur.

En conclusion, les principaux constats dressés les années précédentes demeurent.

La réussite à ce concours requiert un investissement tant dans la préparation des épreuves écrites que de l'épreuve orale. Les candidats qui ont réussi sont ceux qui ont fait cet effort de préparation et ont en outre fait la démonstration de leur motivation à rejoindre la DGFIP.

Les préconisations qui peuvent être formulées aux candidats qui n'ont été retenus :

- pour les épreuves écrites, outre l'acquisition des connaissances sur l'option choisie, les candidats doivent respecter les consignes données (sur le fond et sur la forme) et faire davantage ressortir leurs qualités d'analyse, de synthèse et de rédaction ;
- pour l'épreuve orale, les candidats doivent se positionner clairement en tant que cadre intermédiaire, développer leurs connaissances de l'environnement économique et financier et personnaliser leurs réponses.

La présidente du jury

Signé

Laure SOUDAIN

Administratrice des Finances publiques